



AVIS DE CONCOURS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine ouvre, au titre de l'année 2026, le

CONCOURS INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Catégorie C – Femme / Homme

NOMBRE DE POSTES OUVERTS : **217 postes**

ÉPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE : **jeudi 19 mars 2026**, en Ile et Vilaine

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : **courant juin 2026**, au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard (35)

Le Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives, de modifier ces dates et / ou lieux.

CONDITIONS D'INSCRIPTION	PERIODE D'INSCRIPTION
Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale : - comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier 2026 ; - <u>ET ayant validé la formation de professionnalisation du caporal de sapeurs-pompiers professionnels</u> ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 (condition à remplir au plus tard à la date de la 1^{ère} épreuve, soit le 19 mars 2026). Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen. Les candidats doivent également être en position d'activité à la date de clôture des inscriptions, soit le 23 octobre 2025.	L'inscription au concours interne de sergent de SPP se déroulera en <u>2 étapes</u> : <u>1- Ouverture de la pré-inscription en ligne</u> Du 09 septembre 2025 au 15 octobre 2025 inclus, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine) Une préinscription en ligne est ouverte sur le site internet www.cdg35.fr, aux dates et heure mentionnées ci-dessus. La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat. <u>2- Validation en ligne de l'inscription</u> Du 09 septembre 2025 au 23 octobre 2025 inclus, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine) Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace candidat. En l'absence de validation d'inscription dans les délais (soit au plus tard le 23 octobre 2025, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée. Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.
La brochure de ce concours, les notes de cadrage des épreuves.... sont disponibles sur la page internet : https://www.agirhe-concours.fr/?dep=35	

Centre de Gestion d'Ille et Vilaine (concours du SDIS 35)
Village des collectivités territoriales - 1 avenue de Tizé – CS 13600 – 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex
concourssergent@cdg35.fr